



Non paiement salaire après redressement judiciaire

Par **Annesobidette**, le **25/06/2013** à **10:18**

Bonjour,rnrnL'entreprise ou je suis employée est en redressement judiciaire depuis le 29 mai 2013.rnrnLe premier mois d'un redressement judiciaire, les salaires des employés sont payés en majorité par les AGS. D'après mes employeur, il y a en général un retard de 2 semaines sur les salaires... seulement, nous sommes maintenant le 25 juin, est personne n'a rien reçu...rnrnNos employeurs ont voulu nous faire un virement d'avance sur salaire de juin, mais les administrateurs ne se sont pas donnés la peine de signer les accords, donc nous n'avons toujours rien...rnrnLe mois de juillet arrive à grand pas et avec ça, les transports en commun à payer et un nouveau loyer...rnrnJ'hésite maintenant à ne plus venir travailler tant que nos salaires ne seront pas tombés... de toute façon, à partir de juillet, je n'aurais pas les moyens de payer les transports en commun...rnrnQue dois je faire?rnrnMerci

Par **DSO**, le **25/06/2013** à **14:47**

Bonjour,rnrnAppelez directement le mandataire judiciaire pour savoir où en est le règlement, plutôt que de passer par l'employeur.rnrnLe règlement intervient généralement au bout d'un mois minimum.rnrnCordialement,rnDSO

Par **Annesobidette**, le **26/06/2013** à **10:12**

Merci pour votre réponse :)